

APPEL A COMMUNICATION

Argumentaire :

La Covid-19 avait bouleversé le monde du travail. L'amélioration de la situation sanitaire amène à s'interroger sur l'organisation des entreprises dans l'ère post-Covid.

La crise de la pandémie Covid-19 a ralenti le monde entier et attiré sur tous les regards des gouvernants et gouvernés. Dans ce sens, la mobilisation internationale continue de se développer et les organisations internationales essayent de relever plusieurs défis potentiellement importants afin d'apporter des réponses rapides aux conséquences de ce fléau.

A cet égard, cette situation avait des répercussions sur l'emploi. Ces circonstances, soudaines et instables, interrogent quant à la pérennité des engagements contractuels souscrits par les opérateurs économiques. A cet effet, les conséquences juridiques de la pandémie Covid-19 affectaient l'activité des entreprises, soit du fait qu'elles soient elles-mêmes dans l'impossibilité de répondre à leurs obligations contractuelles, soit parce qu'elles doivent faire face à des cocontractants en défaut de leurs obligations contractuelles.

Dans l'objectif d'évaluer l'impact immédiat de cette crise sur la stabilité et la sécurité de l'emploi, les autorités compétentes des différents Etats ont mis en place certaines dispositions juridiques et réglementaires et ce, afin de limiter les effets juridiques de la pandémie du covid-19 en la matière.

C'est dans ce contexte que ce Colloque national se donne pour ambition de répondre aux questions suivantes :

- ✚ Quelles sont les obligations des employeurs pour préserver les droits des salariés dans ce genre de situation ?
- ✚ Comment peut-on faire face, dans ces conditions, aux effets juridiques issus des contrats du travail conclus avant la survenance de la pandémie ?
- ✚ Qu'en est-il de l'expérience des pays les plus touchés notamment le Maroc ?
- ✚ Quelles sont les recommandations à formuler afin de surmonter et prévenir les effets négatifs de telles pandémies ?

Le Maroc a identifié des facteurs susceptibles d'influer sur l'évolution des risques professionnels et leur prévention dans les années à venir. Autant d'éléments qui peuvent être intégrés dans la réflexion de sortie de crise des entreprises. Sur la base de ces constats, le Plan de Relance Economique propose des recommandations s'articulant autour de deux axes principaux : l'inclusion des activités et objectifs en faveur des droits des salariés et la promotion de l'entrepreneuriat et des entreprises comme levier de préservation et création d'emplois par le biais d'une nouvelle réglementation.

La crise sanitaire a fortement bousculé les pratiques des organisations de travail et des salariés, et introduit de nouveaux modes et usages de travail post crise sanitaire au sein des entreprises en provoquant une vague d'innovations et l'éclosion de nombreuses initiatives accolées au digital.

D'autre part, le Nouveau Modèle de Développement énonce que les mutations technologiques engendrent de nouvelles formes de relations de travail, conjuguant autonomie, activité en réseaux, travail à domicile, télétravail etc. Ces formes de travail s'accompagnent de nouvelles modalités contractuelles et statuts à l'instar du statut d'autoentrepreneur en corollaire à la formalisation croissante des activités individuelles.

De ce fait, le développement accru des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication a bouleversé les repères classiques de la relation de travail et confronte le législateur à des situations nouvelles.

Au Maroc, les dispositions sécuritaires inscrites en ligne avec les orientations royales contenues dans le discours du Trône de juillet 2020 et le rapport annuel de la Cour des comptes au titre de l'année 2021 publié au Bulletin Officiel numéro 7175-bis du 14 chaabane 1444 (07 mars 2023) appelant à la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains répondent à un certain nombre d'objectifs :

- Mettre en place un socle de protection sociale de base incluant la couverture sanitaire universelle, les allocations familiales universelles, et un revenu minimum de dignité ;

- Assurer un financement pérenne de la protection sociale, autant pour la composante assurance que pour la composante solidarité ;
- Veiller à l'adoption, dans les meilleurs délais, des amendements nécessaires à la législation en vigueur ainsi que les textes d'application y afférents en vue de disposer de l'assise juridique pour la mise en œuvre de la généralisation de l'AMO ;
- Adopter les mécanismes de financement qui puissent garantir la soutenabilité, la viabilité et la pérennité de l'assurance maladie obligatoire, ainsi qu'un taux de couverture réel approprié des frais de soins de la population assurée.

Partant de ce qui précède, ce Colloque aura pour objectif de répondre à la fois à des questions d'ordre pratique relatives aux effets de la pandémie de Covid-19 sur les relations du travail et des questions d'ordre procédural à respecter. A cet effet, les participants sont invités à partager les conclusions de leurs travaux, leurs réflexions et leurs expériences durant cet événement scientifique qui tournera autour des axes suivants :

Axe 1 : Les effets du Covid-19 sur la sécurité des relations du travail ;

Axe 2 : La réorganisation des relations du travail après la crise sanitaire ;

Axe 3 : Quelle protection sociale à l'ère du post-covid-19 ?

NB : la liste de ces thématiques n'est pas exhaustive ; et nous sommes donc ouverts à toute proposition qui s'inscrit dans la thématique principale du Colloque.

Afin d'étudier les effets du Covid-19 sur la stabilité et la sécurité des relations du travail et d'en tirer les leçons juridiques appropriées, l'équipe de Projet Programme « Covid-19 » le Laboratoire des Recherches et d'Etudes Juridiques, Sociales et Judiciaires (LAREJS) relevant de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Université Chouaib Doukkali d'El Jadida, en partenariat avec l'Ordre des Avocats d'El Jadida et l'Association Marocaine des Inspecteurs du Travail organisent un Colloque national sous le thème : « **Les effets de la pandémie Covid -19 sur les droits des salariés au Maroc** », et ce le 18 mai 2023.

Présentation des communications :

Le résumé et le texte intégral de la communication doivent mentionner :

- Le(s) nom(s) de(s) auteur(s) et les coordonnées complètes de leur appartenance (institut, laboratoire, groupe de recherche...), adresse électronique, numéros de téléphone et le titre de la communication en signalant l'axe de la proposition ;
- Le résumé de la communication ne doit pas dépasser 500 mots et les mots-clés doivent être classés par ordre d'importance. Le résumé doit rendre compte de la problématique étudiée, de l'objectif principal visé et de la démarche méthodologique utilisée.
- Le corps du texte de la communication est soumis au format Word et PDF et ne doit pas dépasser 15 pages maximum y compris les notes bibliographiques.
- Une sélection d'articles sera publiée dans un ouvrage collectif.
- Les résumés et les communications devront être envoyés à l'adresse électronique suivante : Cov19colloque@gmail.com

De plus, les intervenants sont priés de remplir une fiche de renseignement comportant leur nom, prénom, statut (doctorant, professeur ou autre à préciser), coordonnées, affiliation et intitulé de la communication au lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSezODXokfhToJpJw7m75vllO1nioXRbBp3dsNWERMZIV-Uhw/viewform?usp=sf_link

Le Colloque aura lieu au siège de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Route Nationale n° 1, El Haouziya, B.P.356, 24000, El Jadida. Tél. : 212 5 23 37 12 38, Fax : 212 5 23 35 52 42 ; Site web : www.fsjesj.ucd.ac.ma

Calendrier et dates à retenir :

20 Avril 2023	Réception du résumé et du texte intégral de la communication
25 Avril 2023	Avis du Comité Scientifique et envoi des suggestions
08 Mai 2023	Réception définitive des communications
14 Mai 2023	Envoi du programme définitif
18 Mai 2023	Tenue du Colloque

Logistique :

- Les frais de transport et de séjour sont à la charge des participants.

Contacts, Renseignements et Informations utiles :

Pour tous renseignements complémentaires concernant ce Colloque,
veuillez contacter les coordonnateurs :

Pr. Karima KARROUMY

&

Pr. Mourad TAHORI

Tél : 06 72 32 15 18

Tél : 06 61 10 80 49

Mail: karroumy.k@ucd.ac.ma

Mail : tahori.m@ucd.ac.ma

Lieu : Faculté de Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'El Jadida.

Adresse : Route nationale n°01, El Haouzia, B.P. 356, 24000, El Jadida, Maroc

Tél. : (212)/5 23 37 12 38

Fax : (212)/5 23 35 52 42

Site web : www.fsjesj.ucd.ac.ma